

Madagascar

Génération spontanée

François Roubaud
Economiste, IRD*

A priori, la situation économique de Madagascar peut sembler paradoxale. Le pays est en crise depuis le début des années 70 : en 25 ans, le revenu des Malgaches a été divisé par deux. Avec un PIB par tête d'environ 230 dollars, la Grande Ile est un des pays les plus pauvres de la planète. Parallèlement, le taux de chômage est singulièrement faible. Il est de l'ordre de 2 % au niveau national et atteint 6 % en ville, soit des niveaux dont se satisferaient volontiers nombre de pays développés. Pourtant, le secteur public a cessé d'embaucher depuis longtemps et le secteur privé moderne est incapable d'absorber les 200 000 nouveaux arrivants qui se présentent chaque année sur le marché du travail. Faut-il alors invoquer l'incohérence des données officielles ? Non, car c'est la dynamique du secteur informel qui permet de lever cette apparente contradiction. En l'absence d'indemnisation, le chômage est un luxe inaccessible à l'immense majorité de la population, dont plus de 90 % vit avec moins de 1 dollar par jour. Faute d'alternative, les Malgaches sont contraints de créer eux-mêmes leurs emplois, aussi précaires et peu rémunérateurs soient-ils. Aujourd'hui, le secteur informel occupe une place prépondérante dans l'économie de Madagascar, après avoir opéré une « colonisation » progressive de tous ses rouages.

L'ampleur du phénomène. Il est difficile de se faire une idée précise du poids du secteur informel dans l'économie malgache. Autant des enquêtes récentes menées dans la capitale permettent une quantification fiable, autant les estimations restent hasardeuses à l'échelle nationale. En effet, les données fournies par la comptabilité nationale sont éminemment fragiles et l'on ne sait pas exactement si le secteur informel y est inclus (totalement ou partiellement).

D'après nos calculs pour l'agglomération d'Antananarivo, sur une population active occupée estimée à 476 000 per-

La faiblesse de l'Etat, la croissance démographique et un environnement économique de plus en plus ouvert sur l'extérieur expliquent que le secteur informel gagne du terrain. Simple amortisseur de crise pour contrer le chômage ou source potentielle de croissance pour soutenir un secteur formel contraint à toujours plus de compétitivité ?

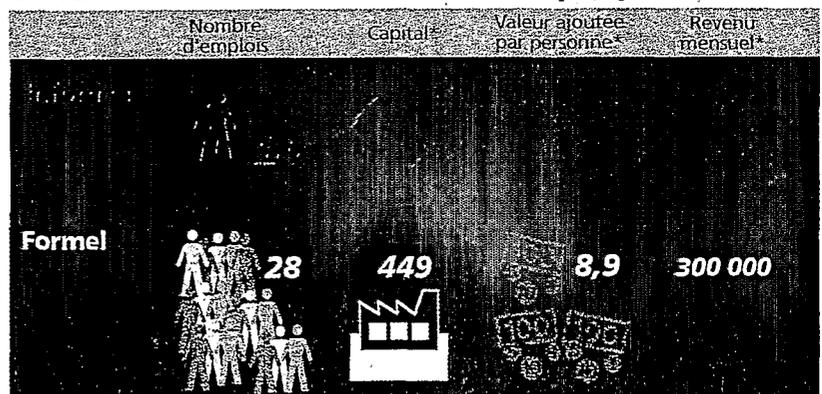
sonnes en 1998, 270 000 travaillaient dans le secteur informel, soit une proportion de 57 %. En termes de revenus, la part de l'informel « tombe » à 40 %, soit 490 milliards de francs malgaches (FMG). Au niveau national, en 1993, on dénombrait 1,1 million d'emplois informels pour une population active occupée de 6,4 millions, soit 17 % de l'emploi total et près de 80 % de l'emploi non agricole. L'estimation en termes de PIB est plus problématique. Cependant, moyennant quelques hypothèses raisonnables, on peut évaluer en 1995 la production du secteur informel non agricole au niveau national à 17 % du PIB officiel et 26 % du PIB marchand non agricole. En 1998, les mêmes calculs conduisent à une part du secteur informel équivalente à 18 % du PIB. Encore ces chiffres excluent-ils l'agriculture. Pourtant, la quasi-totalité des exploitations présente les caractéristiques de l'informalité : faible taille, organisation familiale, absence d'accès à la technologie et aux crédits bancaires, non-enregistrement

après de l'administration. En prenant en compte l'agriculture, plus de neuf Malgaches sur dix exerceraient dans le secteur informel, qui générerait alors la moitié du PIB national.

Une économie populaire. En premier lieu, le secteur informel se présente plus comme un secteur de développement spontané des activités économiques des ménages que comme un secteur mettant en œuvre une stratégie délibérée de contournement de la législation en vigueur. Micro-unités, faiblesse de la productivité et des revenus et précarité sont les caractéristiques principales du secteur informel à Madagascar. De ce fait, cette « économie populaire » se distingue très clairement de « l'économie souterraine », qui est le fait d'unités de production ayant la plupart du temps pignon sur rue, mais qui cherchent à maximiser leurs profits par des pratiques délictueuses (sous-déclaration, fausses factures, etc.).

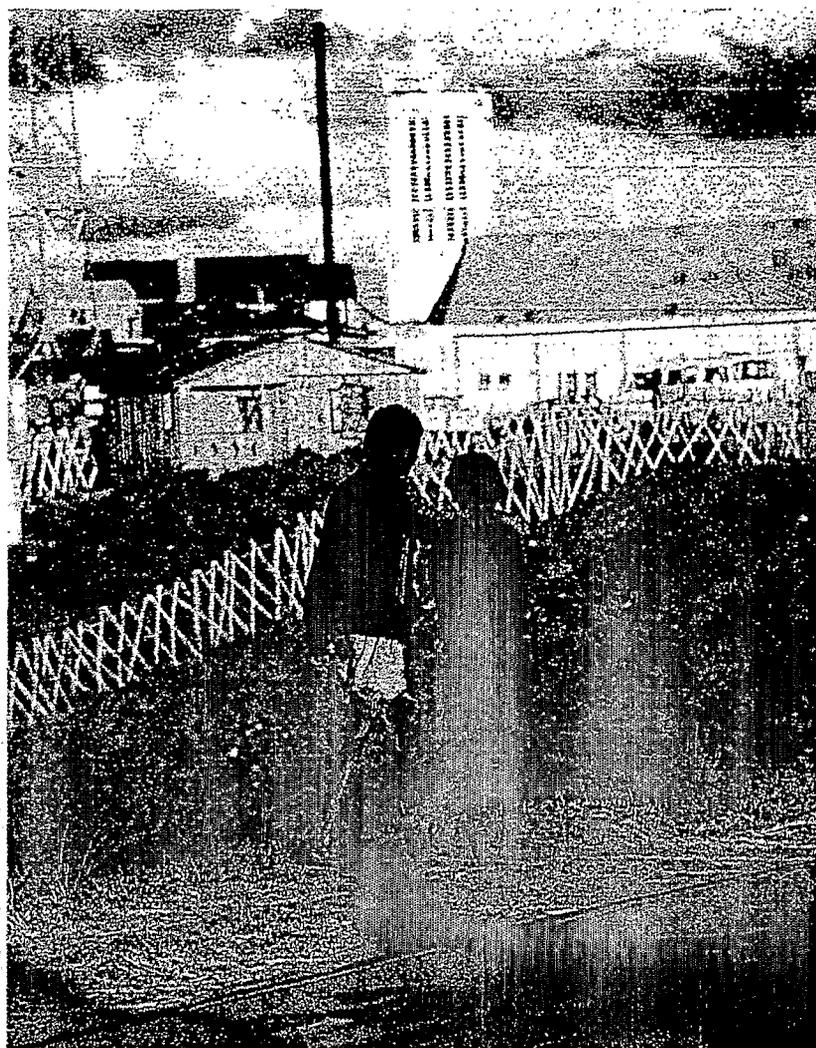
En second lieu, le secteur informel est

Les établissements du secteur informel sont plus productifs



Sources : Enquête 1-2-3, phase 2, 1995, EAI95, MADIO, nos propres calculs. *Francs malgaches





F. LAURIN, MADAGASCAR

plutôt tourné vers les secteurs de circulation, surtout dans les activités commerciales, plus faciles à créer et demandant peu de qualifications spécifiques. Même si les branches manufacturières, notamment la confection, représentent un segment non négligeable du secteur informel, ce dernier est traditionnellement dévolu aux activités de type artisanal, souvent proches de prestations de services, faiblement intégrées et exclusivement tournées vers la consommation finale des ménages. Dans la capitale, 73 % de la consommation des ménages est fournie par le secteur informel. Si la propension à s'approvisionner dans ce secteur décroît avec le niveau de revenu, même les plus riches en dépendent. Elle dépasse ainsi 90 % pour les 25 % des ménages les plus pauvres, mais atteint encore 61 % pour les plus aisés.

Enfin, et bien que le secteur informel opère hors cadre légal, il entretient avec l'Etat des relations d'ignorance mutuelle, donc peu conflictuelles. Le premier ne va pas à l'Etat parce qu'engagé dans des opérations de survie, il considère ne rien pouvoir

en attendre. Quant au second, il ne dispose ni de moyens administratifs suffisants pour contrôler la prolifération de ces activités, ni de solutions alternatives en matière de création d'emplois et de revenus que seraient en droit d'exiger les acteurs de ce secteur en contrepartie de sa mise sous tutelle par l'Etat. En fait, la faiblesse de l'Etat et la généralisation du secteur informel sont deux manifestations du sous-développement de l'économie malgache. Dans le contexte actuel, cette politique de laisser-faire de l'Etat constitue un moindre mal, qui se situe très en-deçà du rôle qu'il devrait jouer pour favoriser l'émergence d'activités plus productives.

Source de développement ?

Quelles que soient les hypothèses que l'on peut faire sur la croissance à venir, du fait de la croissance démographique et des gains de productivité imposés au secteur formel pour rester compétitif dans un environnement de plus en plus ouvert sur l'extérieur, le secteur informel continuera à jouer un rôle majeur dans l'économie

malgache. Dans le meilleur des cas, sa part relative se stabilisera, voire régressera légèrement, mais le nombre d'informels ne pourra qu'augmenter. Une politique massive d'appui doit être mise en œuvre si l'on cherche à accroître la productivité et les revenus du secteur informel, compte tenu de sa faible capacité d'accumulation interne. Autrement, la volonté affichée de lutte contre la pauvreté ne dépassera pas le stade du discours incantatoire car une grande part de la pauvreté urbaine se concentre dans ce secteur. Pour mettre en œuvre cet immense chantier, on peut proposer quelques pistes privilégiées. Du côté de la demande, il faudrait réserver une partie des marchés publics aux micro-entreprises. De nombreux secteurs offrent des possibilités dans ce domaine : le bâtiment et les travaux publics bien sûr, mais aussi la restauration (cantines scolaires ou administratives), le textile (uniformes d'entreprises), etc. Des liens avec les entreprises formelles devraient être favorisés, en mettant en place par exemple une bourse de sous-traitance. Une telle mesure permettrait non seulement de créer de nouveaux débouchés, mais inciterait aussi les unités informelles à améliorer la qualité de leurs produits ou de leurs prestations. Du côté de l'offre, des programmes (ou des filières) scolaires, plus proches des besoins réels des micro-entreprises, permettraient de revaloriser ce secteur et d'accroître la productivité de sa main-d'œuvre. La simplification des démarches administratives (ouverture d'un « guichet unique ») pour enregistrer les micro-entreprises favoriserait leur légalisation. Evidemment, la généralisation des programmes d'appui et de micro-crédits aurait un effet de levier considérable. Ce n'est qu'au prix d'une action massive, transparente et de proximité que l'Etat peut espérer faire rentrer dans la légalité cet immense potentiel productif qui lui échappe aujourd'hui. Il pourrait même en tirer avantage à travers une fiscalité simplifiée, gérée par les collectivités locales, que les entreprises informelles seraient d'autant plus susceptibles d'accepter qu'une partie des ressources collectées serait employée à des usages dont elles bénéficieraient directement (réhabilitation des infrastructures, programmes d'éducation et de santé, etc.). ■

*Institut de recherche pour le développement
DIAL - 4, rue d'Enghien - 75010 Paris
France
Tél. : +33 (0)1 53 24 14 50
Fax : +33 (0)1 53 24 14 51
E-mail : dial@diai.prd.fr

Edito. P. 4

Cadrage.
Entretien
avec Robert
Boyer,
Conseil
d'analyse
écono-
mique.
PP. 5-6

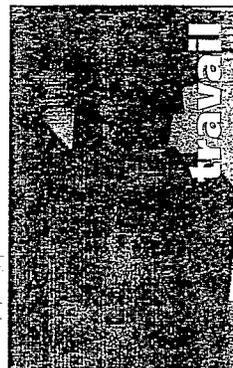


- Quel traitement international de l'inégalité ? par **Ethan B. Kapstein**, Université du Minnesota. P. 8
- La pauvreté dans tous ses états, par **Sarah Marniesse et Jean-Luc Dubois**, Institut de recherche pour le développement. P. 11

- Après l'alarme, entretien avec **Bertrand Coppens**, Programme des Nations unies pour le développement. P. 14
- L'autre crise, par **James D. Wolfensohn**, Banque mondiale. P. 16
- Exclusion ou travail subi : la fausse alternative, par **Denis Collin**, Philosophe. P. 17
- Chili. « La croissance dans l'équité » ? entretien avec **Pablo Salvat**, Université Alberto Hurtado. P. 20
- Belgique. La revendication patronale, par **Mateo Alaïuf**, Université libre de Bruxelles. P. 21
- Réformer l'OMC, par **James Howard**, Confédération internationale des syndicats libres. P. 23
- Normes sociales fondamentales : un débat truqué, par **Denis Jacquot**, Confédération française démocratique du travail. P. 25
- Business et régression sociale, entretien avec **Andrew M. Kailombo**, Confédération internationale des syndicats libres - Afrique. P. 28
- Une guerre de la banane peut en cacher une autre, par **Hélène Bouneaud**, Confédération générale du travail. P. 29



DULIN À SUCRÉ, DIEGO RIVERA, 1923-24.



- Emploi : le prix de la protection, par **Giuseppe Bertola**, Institut universitaire européen de Florence. P. 32
- Royaume-Uni. Au travail ! par **Richard Layard**, London Schools of Economics. P. 33

- Royaume-Uni. La formation déqualifiante, par **Bryn Jones**, Université de Bath. P. 35
- Espagne. Sacrifice social, par **Maria Poveda Rosa et Antonio Santos Ortega**, Université de València. P. 38
- Marché du travail : les nouvelles théories à l'épreuve, par **Dominique Redor**, Université de Marne-la-Vallée. P. 40
- Modern' stats, par **Jacques Charmes**, Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et de développement. P. 43
- Afrique. L'économie buissonnière, entretien avec **Mamadou Diouf**, Codestria. P. 44
- Madagascar. Génération spontanée, par **François Roubaud**, Institut de recherche pour le développement. P. 46
- Pérou. Ma petite entreprise, par **Javier Herrera**, Institut de recherche pour le développement. P. 48

Courrier de la planète : Editeur : Solagral (Solidarités agricoles et alimentaires, organisation non gouvernementale). Directrice de publication : L. Tubiana. Rédacteur en chef : F. Lerin. Rédaction : I. Biagiotti, D. Conaré, S. Mongruel. Collaborateur de la rédaction : P. Habbard. Comité de rédaction : E. Assidon, H. Ilbert, G. Marin, C. Roger, S. Thoyer. Iconographie : I. Biagiotti, S. Mongruel. Maquette et infographie : A. Chevallier (Ulysse communication : 04 67 91 70 00). Abonnements : A. Azam. Photogravure et impression : Offset 2000, Mauguio. Commission paritaire : AS 73 356. ISSN : 1161-8043. Dépôt légal : octobre 1999.

COURRIER DE LA PLANÈTE BÉNÉFICIE NOTAMMENT DU SOUTIEN DU MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA COOPÉRATION, À L'AIDE HUMANITAIRE ET À LA FRANCOPHONIE, DU MINISTÈRE FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FONDATION CHARLES-LÉOPOLD MAYER POUR LE PROGRES DE L'HOMME.

Courrier de la planète - Parc scientifique Agropolis, Bât. 14, 34397 Montpellier cedex 5 - France
Tél : +33 (0)4 99 23 22 80 Fax : +33 (0)4 99 23 24 60/61 E-mail : solagral@ensam.inra.fr

<http://www.rio.net/solagral>